

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 26 février 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline BROUHENA Christelle LIONS Pascale

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Caroline DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Mme LIONS Pascale donne pouvoir à Mme POINTEAUX Josette

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

ORDRE DU JOUR

DOB (Débat d'Orientations Budgétaires)
Devis végétalisation
Devis concert du 6 juillet 2024
Devis informatique REX ROTARY
Devis analyses HAP (RD 63 + cour mairie)
Contrat borne WIFI cour mairie
Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 7 février 2024

DOB (Débat d'Orientations Budgétaires)

M. le Maire rappelle au conseil que dans les communes de moins de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire, mais que depuis le début de cette mandature, ce DOB est présenté au conseil municipal afin que celui-ci soit parfaitement informé de la situation financière de la commune.

Il est donc présenté au conseil

-Le **Document de valorisation financière et fiscale 2022**, réalisé par le SGC de Romorantin-Lanthenay

(recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, autofinancement brut et net)

- **La situation pluriannuelle des emprunts 2023-2032**

Cette analyse sert de base afin de déterminer les choix financiers du futur budget 2024. Ce débat d'orientation budgétaire prend en compte le contexte économique actuel, et fournit les informations utiles au conseil municipal afin de pouvoir appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2024 et de dégager des priorités budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dit à l'unanimité avoir procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2024.

DEVIS VEGETALISATION

M. Le maire indique au conseil municipal qu'il reste à réaliser les plantations basses des espaces créés lors de la réalisation des travaux de la tranche 2 des aménagements de la RD63 traversant le bourg, à l'exception de l'espace vert du 1 rue de Sologne compte tenu des travaux à intervenir sur le bâtiment en 2024.

Il est proposé au conseil le devis des Ets MARY qui ont déjà réalisé les plantations des arbustes et arbres.

Deux options sont proposées, soit avec du pouzzolane soit avec du paillage BRF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis des ETS MARY pour la fourniture seule des plantes et terreau, pour la somme totale la somme totale de 1 552,66 € TTC

Dit que ces travaux seront réalisés par le personnel technique de la commune

Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024

DEVIS CONCERT DU 6 JUILLET 2024

M. le Maire rappelle au conseil que les festivités du feu d'artifice sont prévues le 6 juillet 2024, à l'étang municipal et propose au conseil d'y adjoindre une rencontre musicale en deux formations de renom : la musique des 3 Provinces de St Aignan & Le AToursdeBrass de Tours

Il présente au conseil les deux contrats d'engagement correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- Le contrat d'engagement de La musique des 3 Provinces, pour un montant de 400 € net de taxes
- Le contrat d'engagement de l'association LA MUSIC, représentant la formation AToursdebrass, pour un montant de 600 € net de taxes

Autorise M. le maire à signer le contrat afférent.

Dit que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024

DEVIS INFORMATIQUE REX ROTARY

M. le Maire informe le conseil que la société REX ROTARY qui assure la sauvegarde informatique, ainsi que la location des deux copieurs (RDC et étage), nous avise que le copieur de l'étage étant très ancien il leur est désormais impossible de garantir un remplacement de pièces en cas de défection. Il est proposé un nouveau contrat de location sur 63 mois comprenant le remplacement de ce copieur ainsi que du PC de l'accueil également ancien et peu performant.

Ce nouveau contrat serait de 990,00 € HT par trimestre, soit une hausse de 85 € et de 0,05 cts la copie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas accepter la proposition de la société REX ROTARY

DEVIS ANALYSES HAP (RD 63 + COUR MAIRIE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'avant tout travaux sur des enrobés, il incombe au maître d'ouvrage de faire réaliser une recherche d'AMIANTE et de produits HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Dans la perspective des travaux à réaliser sur la RD63 ainsi que dans la cour de la mairie, il est présenté deux devis au conseil, à savoir pour la même prestation :

ECR environnement pour la somme de 890,00 € HT

AAD Joel DIARD pour la somme de 730,00 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de AAD Joel DIARD, pour la somme de 730,00 € HT soit 876,00 € TTC

Autorise M. le maire à signer le contrat afférent.

Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024

DEVIS BORNE WIFI COUR MAIRIE

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre du déploiement de la fibre, et tel que prévu dans la Délégation de Service Public associée à ce grand projet bi-départemental, le syndicat Val de Loire Numérique nous propose de bénéficier de l'installation gratuite d'une borne wifi à destination de nos administrés.

Cette borne a pour vocation de créer un point de connexion internet dans notre commune, gratuit et sécurisé, à destination des habitants et des touristes.

L'emplacement de cette borne est choisi par la commune (sous réserve des contraintes techniques et réglementaires) et la mise en place organisée par Val de Loire Numérique.

La borne wifi nécessite un branchement électrique et un accès internet opérationnel à proximité, c'est pourquoi M. le maire propose de l'installer dans la cour de la mairie qui après travaux sera un lieu de « pose » pour les visiteurs de passage dans la commune.

La maintenance est ensuite assurée par Val de Loire Numérique, pour un coût de 112,00 € HT/an soit 134,40€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'offre d'installation gratuite d'une borne wifi par Val de Loire Numérique, dans la cour de la mairie
- D'accepter le coût de la maintenance pour la somme annuelle de de 112,00 € HT/an soit 134,40€ TTC

Autorise M. le maire à signer le contrat afférent.

Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024

QUESTIONS DIVERSES

Un lâcher de truites sera organisé à l'étang communal en avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

Le maire,

le secrétaire de séance



[Handwritten signature of the Mayor]

[Handwritten signature of the Secretary of the Meeting]